

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS420

présenté par
M. Tian, M. Hetzel, M. Aboud et Mme Louwagie

ARTICLE 38

Compléter ainsi l'alinéa 9 :

« , sur la base des évaluations et analyses prévues à l'article L. 1434-1 du présent code ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de cohérence